

APAISEMENT DES ÉMOTIONS

[émotion, mental]

Incantation	1 action simple
Composantes	V, G, F
Portée	moyenne (30 m + 3 m/niveau) (20 c + 2 c/niveau)
Zone/Cible	créatures situées dans une étendue de 6 m (4 c) de rayon
Durée	concentration, jusqu'à 1 round/niveau (T)
JS	Volonté, annule
RM	oui

Ce sort calme les créatures agitées. Le lanceur de sort ne les contrôle pas, mais il peut les empêcher de combattre si elles sont agressives, ou de faire la fête si elles se montrent trop démonstratives. Les créatures affectées ne peuvent agir de façon destructrice ou faire preuve de violence, sauf pour se défendre. Si on les attaque ou si elles subissent des dégâts, le sort cesse instantanément de faire effet.

Apaisement des émotions enrayer également (mais sans les dissiper) les bonus de moral de sorts tels que bénédiction, espoir ou rage, ainsi que la rage du barbare ou le courage inspiré par un barde. Il réprime les effets de terreur et délivre les cibles de toute confusion. Tant que l'enchantement est actif, les sorts concernés restent sans effet, mais ils recommencent à agir normalement à la fin de la durée d'apaisement des émotions (s'ils ne se sont pas arrêtés d'eux-mêmes plus tôt).